



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Budget Annexe ACTIONS CULTURELLES - Décision Modificative n°1 - Virements de crédits – Régularisation des Amortissements

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-027 en date du 21/06/2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-073 en date du 13/12/2023, adoptant le nouveau Règlement Budgétaire et Financier,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences, l'autorisant notamment à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, hors décisions modificatives, et hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses de chaque section, en application des dispositions prévues par la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

VU la délibération du Conseil municipal D2024-027 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024 du BA Actions Culturelles,

CONSIDERANT que depuis l'adoption du vote du budget primitif 2024, des éléments complémentaires sont à prendre en compte pour ajuster les crédits budgétaires prévus :

- Dans le cadre de la mise en place de l'amortissement des biens acquis en cours d'exercice au prorata temporis, les crédits budgétaires inscrits au BP 2024 s'avèrent être insuffisants pour un montant de 2 000 €.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-317 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
R-28188-317 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

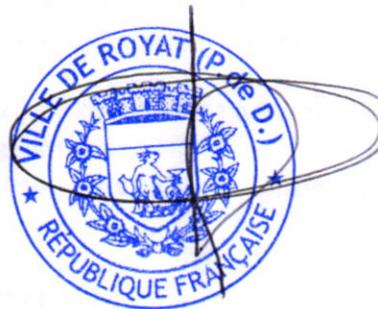
Article 2 : Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 11/10/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.